



**COMPTE RENDU INTEGRAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 2024 A 20H30**

Le trois mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle et Jean-Christophe VIALARET.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Marion BASTIT, Kévin DELON a donné procuration à Serge CHARONNAT, Marie DELPECH a donné procuration à Magali COQUOIN, Géraldine MOLES a donné procuration à Stéphane DOLO, Paméla ROUSSEAU a donné procuration à Charles LONJOU, Philippe SUDRES a donné procuration à Sébastien NODARI.
Serge CHARONNAT est désigné comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Modification des effectifs**
- 2 – Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**
- 3 – Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fourniture d'électricité avec TE46**
- 4 - Dénomination des voies et places : compléments pour l'adressage**
- 5 – Projet création d'une section bilingue précoce français-occitan**
- 6 – Tirage au sort des Jurys d'assises pour 2025**
- 7 – Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2024, en vue de son approbation.

Aucune observation, le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2024 est adopté à la majorité avec l'abstention de Guillaume BISMES, absent lors de la séance.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2024-10 : Suite aux travaux autour de l'église ST QUIRIN appelés « les terrasses de ST QUIRIN », et afin de sécuriser le site qui va être amené à être davantage visité au quotidien, il est convenu d'installer une lisse de protection sur le mur du sol.

Pour cela, nous avons eu plusieurs devis et le devis de Ferronnier 46 domicilié à Cahors est retenu pour un montant de 15 660 € HT soit 18 792 € TTC.

2024-11 : Suite aux travaux autour de l'église ST QUIRIN appelés « les terrasses de ST QUIRIN », le projet nécessite la dépose et la repose des jeux de l'aire de jeux du sol. Ils vont être positionnés sur la place mais en périphérie.

Pour cela, le fournisseur KASO qui avait installé l'aire de jeux en 2012 a été recontacté pour effectuer ces travaux, le montant du devis est de 8 849 € HT et 10 618.80 € TTC.

2024-12 : création de la régie de recettes de la piscine municipale dénommée Causséo suite à l'achat d'une caisse enregistreuse pour gérer les divers encaissements durant l'activité de cette régie (droits des entrées piscine, activités sportives piscine, buvette, thés dansants).

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Madame le Maire laisse la parole à Jacques MARZIN :

En cette période où alternent les sécheresses estivales et les inondations de printemps, je vais vous parler de la transition écologique, au travers de deux documents, le PCAET d'une part et des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Sans y être tenue légalement, la communauté de communes a décidé d'élaborer un Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) pour engager une politique de transition énergétique. La collectivité a été accompagnée dans la réalisation de ce document par le Parc Naturel Régional (PNR) des Causses du Quercy. La stratégie du PCAET résulte d'un scénario de transition énergétique défini avec l'outil « Destination TEPOS (Territoire à Energie POSitive) », qui a permis aux participants de se mettre d'accord sur les objectifs à horizon 2030 et 2050. La CCPLL a choisi un scénario moyen, à population constante, néanmoins plus ambitieux que le scénario classique TEPOS. Ses objectifs sont :

- en matière de Gaz à effet de serre (GES) :
 - par rapport à 2016, de diminuer les émissions de GES de 20 %, et de 36 % en 2050 ; 64 ktCO₂ seraient émis sur le territoire en 2030, et 51 ktCO₂ en 2050 ;
 - la collectivité entend aussi maintenir un bilan carbone positif avec plus de carbone stocké qu'émis, et un maintien du flux de 11 ktCO₂/an de stockage supplémentaire annuel ;
 - ces objectifs impliquent la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, principalement dans le secteur agricole, les déplacements et le secteur bâti, et la préservation voire le développement des capacités de stockage de carbone du territoire ;
- en matière d'énergie :
 - diminuer l'ensemble des consommations d'énergie finale de 27 % par rapport à 2017 pour une consommation tous secteurs de 99 GWh ; diminuer ces mêmes consommations de 48 % d'ici 2050, le territoire consommerait alors 70 GWh;
 - produire plus du double de la production de 2017 d'énergie renouvelable, soit une production additionnelle de 34 GWh principalement par le bois-énergie, le solaire photovoltaïque et le biogaz ; en 2030 la production locale d'énergie couvrirait 61 % des consommations d'énergie du territoire ; en poursuivant sur la même tendance, la production d'énergie locale dépasserait les consommations énergétiques du territoire dès 2045 (territoire TEPOS), et lui serait supérieure en 2050 ;
 - ces objectifs impliquent le développement des énergies renouvelables, en veillant à préserver les enjeux naturalistes et paysagers du territoire ;
- en matière de polluants atmosphériques,
 - le territoire ne prévoit pas de mesures spécifiques mais propose néanmoins un scénario de diminution des émissions de 19 % par rapport à 2016, et de 37 % en 2050, principalement l'ammoniac (NH₃), l'oxyde d'azote (NO_x) ces réductions découlant

des baisses de consommations énergétiques et d'évolution des pratiques agricoles, sans prendre en compte une substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables qui feraient encore baisser les émissions.

Vous trouverez l'ensemble de ces informations sur le site de la CCPLL

Dans le même sens, l'État a demandé à chaque commune de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces zones permettront un allègement des démarches administratives pour les zones concernées. Sur la base des propositions de chaque commune, une concertation sera ensuite organisée au niveau de la communauté de communes.

Pour ce qui est de Lalbenque, on peut d'ores et déjà préciser les priorités retenues :

- les bâtiments professionnels (y compris municipaux)
- les parkings relevant des obligations légales
- la zone artisanale de Lissaure

Un travail ultérieur permettra de compléter cette première proposition.

ORDRE DU JOUR

1 – Modification des effectifs

Madame le Maire informe l'assemblée de la réussite d'un agent, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 33 h/semaine au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Madame le Maire propose la création du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 33 h/semaine annualisée à compter du 01/06/2024.

L'agent occupe déjà les fonctions d'ATSEM sur le temps scolaire pour 6 h/jour sur 4 jours/semaine mais également des heures d'animation sur le temps périscolaires du matin, du midi et du soir.

Dans un deuxième temps, il conviendra de saisir le comité technique pour la suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 33h/semaine.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 33 h/semaine et autorise Madame le Maire à signer l'arrêté de nomination correspondant à effet du 01/06/2024.

2 – Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

L'avis du Comité Social Technique du Centre de gestion de la FPT du Lot a été rendu favorable en date du 30 novembre 2023 dans sa globalité pour l'ensemble des collectivités du Département qui seraient favorables à l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour ses agents, car pour la Fonction Publique Territoriale, cette prime est facultative.

Madame le Maire souhaite faire un petit rappel à l'assemblée sur le régime indemnitaire RIFSEEP mis en place au 01/01/2020 et réévalué au 01/01/2023. D'importants efforts budgétaires ont été faits notamment sur le CIA (complément indemnitaire annuel).

Pour la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, Madame le Maire propose les montants suivants en fonction de la rémunération brute perçue du 01/07/2022 au 30/06/2023 :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	100 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	90 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	80 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	70 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	60 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	50 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	40 €

Observation :

Jean-Christophe VIALARET se réjouit de cette proposition. Il souhaiterait savoir combien d'agents sont concernés par tranche.

Le détail sera fourni ainsi que le montant global alloué et versé au mois de juin 2024.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité :

- * les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,
- * l'instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat,
- * l'autorisation à donner au Maire pour verser par arrêté individuel cette prime avant le 30 juin 2023.

3 – Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fourniture d'électricité avec TE46 (Territoire d'Energie du Lot)

Le territoire d'Energies du Lot nous a fait parvenir l'ouverture de la campagne d'adhésion aux marchés groupés de fourniture d'électricité et de gaz naturel – période de fourniture débutant au 1^{er} janvier 2026.

A ce jour, la commune est déjà dans le groupement d'achat pour l'électricité les tarifs bleus et son tarif jaune (pour l'école élémentaire).

Une nouvelle convention constitutive au groupement d'achat est proposée.

Observations :

Jean-Christophe VIALARET indique que les prix de l'énergie augmentent. Il indique que le système de mise en concurrence n'a rien arrangé.

Sébastien NODARI indique que la communauté de communes n'adhère pas à un groupement d'achat et les dépenses sont relativement importantes.

Il précise qu'il est important d'appartenir à ce groupement qui permet de réduire un peu les dépenses.

Le Territoire d'Energie du Lot aide les collectivités dans l'urbanisation au niveau des extensions de réseaux, car ils prennent en charge une grande partie du financement. Cela fait partie de leur compétence.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec un vote contre celui de Jean-Christophe VIALARET :

- l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes,
- l'autorisation à donner au Maire pour signer la dite-convention
- habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune.

4 - Dénomination des voies et places : compléments pour l'adressage

Madame le Maire propose à l'assemblée plusieurs voies à créer ; la liste est la suivante :

Allée de Font Prigonda

Chemin de Cami ferrat

Impasse de Lucante

Route d'Ourtriol

Rue de rescousseries

Traverse du pigeonnier

Allée du pigeonnier

Rue du pigeonnier

Rue de l'impasse

Pour la dénomination de la place concernant l'espace public à ST HILAIRE : proposition

Place Jules Cubaynes, poète Occitan.

Madame le Maire passe la parole à Myriam LEZOURET-CONQUET.

Myriam LEZOURET – CONQUET indique que Jule CUBAYNES était un poète occitan, né à ST HILAIRE.

Stéphane DOLO indique que c'est une bonne idée mais il demande qu'elle est la dénomination qui se trouve derrière l'église ST QUIRIN.

Il s'agit d'une fresque qui représente Jules CUBAYNES et qui s'intitule : passage de Jules CUBAYNES.

Dans un deuxième temps, il sera nécessaire de commander pour l'ensemble des voies et place, les panneaux correspondants.

Après examen et délibération, l'assemblée valide l'ensemble de ces voies et place et donne tout pouvoir à Madame le Maire de communiquer ces informations notamment au service du cadastre, dès que l'acte administratif y afférent aura un caractère exécutoire.

5 – Projet création d'une section bilingue précoce français-occitan

Madame le Maire indique que la Région Occitanie a pris contact avec la commune pour lui proposer la mise en place d'un projet de développement de l'enseignement de l'occitan dans les établissements scolaires publics du village.

Il est proposé de solliciter officiellement auprès des services de l'Education Nationale, l'engagement d'une **étude de faisabilité** pour l'éventuelle mise en place d'une section bilingue français/Occitan dans le cursus scolaire de nos écoles publiques du 1^{er} degré.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide à l'unanimité de faire la demande à la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'engager une étude de faisabilité pour la mise en place d'une section bilingue français-Occitan dans le cursus scolaire des écoles publiques du premier degré de Lalbenque.

6 – Tirage au sort des Jurys d'assises pour 2025

La commune de LALBENQUE doit tirer au sort 6 noms, ces noms sont communiqués directement au Tribunal de Grande Instance de Cahors.

Le tirage au sort s'effectue à l'appui des listes électorales :

Madame MARTY Camille Raymonde Josette épouse BACH

Madame RAPILLY Josette épouse SUDRE

Monsieur BALDIE Jean-Bernard

Monsieur CABOS Michel
Madame BATAILLE Jacqueline épouse ANDRE
Monsieur COURDESSE Gérard

Ces personnes vont recevoir prochainement un courrier.

7 – Questions diverses

Jean-Christophe VIALARET demande où en est l'installation des composteurs sur le village. Marie-Joëlle ROCHE indique qu'il y aura deux emplacements, à côté de la salle des fêtes et à côté de l'église.

Jean-Christophe VIALARET demande pourquoi un arbre a été abattu sur la place de la bascule et pourquoi la souche n'a pas été encore retirée.

Sébastien NODARI indique qu'à l'occasion de l'étude urbaine, il a été fait en complément une étude phytosanitaire de l'ensemble des arbres du centre bourg et celui-ci était mort.

Jean-Christophe VIALARET : indique que de nombreuses personnes se plaignent sur l'entretien des rues (manque de propreté) et il y a beaucoup d'herbe.

Madame le Maire indique que depuis que l'on ne peut plus désherber chimiquement, l'herbe repousse plus rapidement.

Myriam LEZOURET – CONQUET rappelle que le 6/04/2024, la commission aménagement du bourg avait organisé une matinée de nettoyage, 6 personnes étaient présentes à la tâche. Il a été laissé quelques espaces propices à la biodiversité et nous avons remarqué que quelques riverains n'entretenaient pas leur devant de porte.

A vos binettes, sarclettes, on vous invite pour une deuxième séance au mois de juin.

Charles LONJOU a rappelé le devis qui avait été fait l'année dernière pour l'entretien des ruelles. Il était très élevé.

Il rappelle également que la balayeuse n'est plus en service.

Myriam LEZOURET-CONQUET présente le programme complet de la fête de la nature qui se déroulera du 23 au 26 mai. Le flyer détaillé est en ligne sur le site internet de la commune.

Myriam LEZOURET-CONQUET indique qu'un point sera fait sur l'avancement du dossier du plan communal de sauvegarde au prochain conseil municipal de juin.

Madame le Maire et Jacques MARZIN présentent les plans du presbytère communal pour transformation en Tiers-Lieu, à toute l'assemblée. Le permis de construire est en cours d'instruction.

Plus aucune question, la séance est levée à 22 h30.

Le secrétaire de séance,


Serge CHARONNAT.

Le Maire,


Liliane LUGOL.

Aucune observation est faite et le compte rendu de la séance du 3 mai 2024 est approuvé à l'unanimité avec 6 abstentions correspondantes aux élus absents de cette séance.